

1. DOCUMENT DE SÉANCE POUR LA SESSION DE RÉFLEXION SUR LES POLITIQUES

8^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

Lors de la 8^{ème} Réunion du Groupe de travail sur l'Allègement de la pauvreté, une séance de réflexion a été organisée afin d'élaborer des recommandations de politiques judicieuses à l'égard des migrants forcés et de rapprocher les politiques des Pays membres dans ce domaine important. Les conseils de politiques présentés ci-dessous ont été identifiés à la lumière des résultats principaux de l'étude analytique intitulée «*Migration forcée dans les Pays membres de l'OCI: cadre politique adopté par les Pays hôtes*» et des réponses des Pays membres aux questions politiques qui ont été envoyées par Le Bureau de Coordination du COMCEC. **Reconnaissant les circonstances uniques et particulières concernant les diverses formes de migration forcée, le Groupe de Travail a formulé les recommandations de politiques non contraignantes suivantes.**

Conseil de politique I: Mettre en place un cadre politique solide au niveau national cohérent avec les législations et les mécanismes dans les pays d'accueil et renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines afin de gérer divers flux migratoires forcés et répondre aux besoins des migrants

Justification:

La migration forcée a de graves répercussions sociales et économiques sur les migrants, le pays d'origine et les pays d'accueil. Les immigrants constituent un lourd fardeau sur l'infrastructure locale et les services publics dans les pays d'accueil, en particulier dans les secteurs du logement, de la santé et de l'éducation. Une réponse efficace aux déplacements et aux flux migratoires complexes exige un cadre politique solide au niveau national des pays d'accueil. À cet égard, l'élaboration d'un cadre politique permettant de déterminer les besoins des migrants et d'attribuer un statut juridique / temporaire peut être envisagée, le cas échéant, conformément aux législations et mécanismes nationaux.

En outre, l'existence d'un cadre politique peut ne pas suffire à faire face à la migration forcée dû à une capacité institutionnelle inadéquate. Dans certains cas, la mise en œuvre peut prendre du retard par rapport à la conception de la politique. Dans ce cas, des investissements importants en personnel et en infrastructures peuvent être nécessaires pour mener à bien les politiques et les réglementations, en particulier dans les pays hôtes recevant un afflux massif.

Conseil de politique II: Faciliter l'accès à un logement sûr et abordable en vue de réduire le manque de logements et le fardeau économique pour les migrants et les communautés d'accueil tout en leur permettant de participer activement à la vie quotidienne dans le pays d'accueil

Justification:

Le logement dans un pays d'accueil est le besoin le plus fondamental des migrants forcés. Toutefois, l'accès à des logements sûrs et abordables dans certains pays membres est un défi majeur en raison du nombre élevé de migrants et des contraintes liées aux ressources. La plupart des réfugiés dans les pays d'accueil résident dans les zones urbaines plutôt que dans des camps. Par exemple, plus de 90 pour cent des Syriens actuellement abrités en Turquie et 80 pour cent des Syriens en Jordanie vivent à l'extérieur des camps prévus. De même, près de 90% des réfugiés irakiens hébergés par la Jordanie vivent dans des zones urbaines.

L'afflux d'un grand nombre de migrants entraîne un manque de logements et une forte pression sur le marché du logement dans les pays d'accueil. Le logement des migrants forcés doit donc être pris en considération lors de l'élaboration de stratégies nationales d'allègement de la pauvreté dans les pays d'accueil et, dans la mesure du possible, des ressources financières nécessaires doivent être allouées pour fournir un abri habitable. En particulier, il est impératif pour la communauté internationale, y compris les institutions internationales concernées, de partager le fardeau économique des pays d'accueil en ce qui concerne les réfugiés.

Conseils de politique III: Accroître l'accès des migrants forcés au marché du travail en leur fournissant des permis de travail et en élaborant des programmes de perfectionnement de leurs compétences en vue d'améliorer leur autosuffisance

Justification

L'absence des moyens nécessaires pour gagner sa vie est l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les réfugiés et a des conséquences sur leur vulnérabilité dans d'autres domaines, y compris l'accès au logement et à l'éducation. La participation au marché du travail est donc cruciale pour les populations déplacées afin de soutenir leurs moyens de subsistance et leur intégration dans les sociétés d'accueil. La délivrance de permis de travail peut faciliter leur accès au marché du travail, mais elle ne leur permet pas toujours de trouver facilement un emploi. Les différences linguistiques, les disparités entre leurs compétences et les besoins du marché du travail ainsi que le coût de l'obtention de la documentation peuvent constituer des obstacles à leur accès au marché du travail. À cet égard, la mise en place de programmes permettant aux migrants forcés d'apprendre la langue locale et de mettre à jour leurs compétences, comme la formation professionnelle, faciliterait leur accès au marché du travail.

Conseil de politique IV: Assurer l'accès des migrants forcés aux services de santé et d'éducation en éliminant les obstacles pratiques, y compris les disparités linguistiques et les frais de service.

Justification:

L'accès aux services de base tels que l'éducation et la santé est un défi important pour les migrants forcés. Bien qu'il existe dans la plupart des pays des dispositions permettant aux réfugiés et aux demandeurs d'asile d'avoir accès aux services de base, des obstacles pratiques peuvent en empêcher l'utilisation. Les frais d'inscription ou de service peuvent être inabornables pour les réfugiés qui ne disposent pas d'une source de revenu approprié, et les prestataires de services peuvent manquer de connaissances ou de capacités pour desservir une population ayant des besoins exceptionnels, comme des antécédents linguistiques divers. À cet

égard, le manque d'accès à l'éducation et aux soins médicaux peut être particulièrement problématique pour les réfugiés qui sont des enfants et à un stade critique de leur développement physique et mental.

En ce qui concerne l'éducation, tous les enfants à l'âge scolaire doivent avoir accès à l'éducation et certaines mesures nécessaires, telles que des cours de langue préparatoires et des services de conseil et d'orientation devraient être prises. En ce qui concerne le secteur de la santé, tous les migrants devraient pouvoir accéder gratuitement aux services médicaux primaires et secondaires. Dans ce cadre, les communautés hôtes peuvent bénéficier des migrants hautement qualifiés, tels que les médecins et les enseignants.

Conseil de politique V: Recueillir des données fiables sur la population de migrants forcés en vue d'accroître l'efficacité de l'élaboration des politiques et du suivi ainsi que des processus d'évaluation

Justification:

Le fait de disposer de données fiables constitue la première et la plus importante étape pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces pour servir les communautés d'accueil et les migrants forcés. Il est également nécessaire dans le processus de suivi de comprendre si les politiques mises en œuvre aboutissent aux résultats escomptés et de décider s'il est nécessaire d'intervenir davantage. Cependant, la collecte de données sur les migrations forcées reste un défi pour les pays d'accueil. La détermination du nombre exact de migrants forcés dans un pays donné ainsi que de leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques peut être difficile, en particulier lorsque les réfugiés ne s'inscrivent pas au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. De plus, des informations détaillées sur les conditions de vie ou les défis socioéconomiques des communautés de migrants forcés peuvent être encore plus difficiles à obtenir. Par conséquent, des données détaillées sur les migrants forcés devraient être collectées par de nouvelles enquêtes ou en étendant la couverture des données existantes.

Conseil de politique VI: Mobiliser l'appui international et de l'OCI ainsi que les ressources pour atténuer la pauvreté parmi les migrants forcés

Raisonnement:

L'ampleur des migrations forcées et des flux fréquents rendent impossible à tout pays de satisfaire seul les besoins des migrants forcés. Par conséquent, les pays hôtes exigent un soutien international durable et holistique, qui va au-delà de l'approche humanitaire traditionnelle, qui se concentre uniquement sur l'aide humanitaire. À cet égard, il faudrait obtenir davantage de financement des bailleurs de fonds internationaux en plaidant pour des campagnes d'engagement de haut niveau de la communauté mondiale. La communauté de l'OCI devrait non seulement préconiser de faciliter cet engagement mondial, mais également mobiliser efficacement ses propres institutions et ressources.

Instruments pour réaliser les conseils de politiques :

Le Groupe de travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté: Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de travail pourrait élaborer plus en détail les domaines politiques susmentionnés.

Financement du projet du COMCEC: Dans le cadre du financement du projet du COMCEC, le Bureau de coordination du COMCEC appelle à des projets chaque année. Avec le financement du projet du COMCEC, les pays membres participant aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques susmentionnés, les pays membres peuvent utiliser le financement du projet du COMCEC et le Bureau de coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et du matériel / documents de formation, etc.
